

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL
VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 18H

Le dix juillet deux mil vingt à 18h, le conseil municipal s'est réuni, à l'espace culturel, sous la présidence de M. Olivier GAILLARD, Maire.

PRESENTS : AGNIEL/AUDIBERT/CASTALDI/ DURAND/GAILLARD/
KANSTEINER/KATAN/MARION/ MASOT/OCHRYMCZUK/PICAS/TURUT/VILLE

ABSENTS EXCUSES : ROUGE proc. à MARION
BUENDIA proc. à CASTALDI
MOLINES proc. à GAILLARD
MARTIGNAC proc. à PICAS

ABSENT EXCUSE : ARNOUX CIENTANNI

SECRETAIRE : TURUT

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux présents les plus âgés, Mmes Anny OCHRYMCZUK et Julie KATAN et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, M. Jérôme CASTALDI et Mme Virginie AGNIEL. Mme Carolle TURUT est désignée secrétaire.

M. le Maire rappelle qu'en application des articles L. 289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

M. le Maire indique que le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

Il précise que Mme Alexandra MASOT lui a indiqué vouloir se présenter déléguée.

Il énonce la liste des délégués et suppléants mais Mme Alexandra MASOT demande à avoir un suppléant de l'opposition.

M. le Maire répond que selon le calcul, l'opposition ne peut avoir qu'un seul délégué titulaire et aucun suppléant et selon sa lecture pourrait être une liste entière.

Mme Alexandra MASOT et M. Pierre AUDIBERT comprennent différemment et proposent une autre liste.

M. le Maire accepte. Deux listes sont donc déposées :

- Liste PICAS
 - . Nathalie PICAS :
 - . Lione ROUGE
 - . Cécile MARTIGNAC
 - . Cédric MARION
 - . Carolle TURUT
 - . Nicolas DURAND
 - . Anny OCHRYMCZUK

- Liste MASOT :

- . Alexandra MASOT
- . Pierre AUDIBERT
- . Elisabeth PONS
- . Denis VILLE

M. le Maire rappelle que M. Wolf KANSTEINER ne pourra pas participer au vote de par sa nationalité étrangère

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal, après installation du bureau électoral et dépôt de la liste, à procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Après vote à bulletin secret, la liste PICAS a obtenu 13 voix et la liste MASOT a obtenu 4 voix.

Les délégués élus sont :

- Nathalie PICAS :
- Lione ROUGE
- Cécile MARTIGNAC
- Cédric MARION
- Alexandra MASOT

Les suppléants sont :

- Carolle TURUT
- Nicolas DURAND
- Anny OCHRYMCZUK

La séance est levée à 18h27.